



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 12 JUIN 2023, À 17 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère

SONT ABSENTS :

M.	Marc Rainville	Conseiller
Mme	Annick Tremblay	Greffière

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
22 MAI 2023**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2023, à 17 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2023, à 17 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2023-188

Rés. 2023-189



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1083 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-644 CONCERNANT LE ZONAGE

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant que l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2023;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 11 mai 2023;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 22 mai 2023;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2023-1083 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

Madame Carole Deschênes demande le vote.

Sont en faveur : mesdames Joannie Lajeunesse et Lysandre St-Pierre ainsi que messieurs Sylvain Girard, Alain Charest, Alain Chouinard et Michel Beaulieu.

Est contre : madame Carole Deschênes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2023-190

Rés. 2023-191